



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 4 septembre 2024**

---

PV 3-2024

## 1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que le public.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

### 5 Quorum

39 membres présents, 5 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

*Ndlr : un Conseiller a rejoint la séance avec un peu de retard.*

### Ordre du jour et documents

10 La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 16 juillet 2024. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 7-8-9-10/2024, procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

## 15 2. PRÉSENTATION DE LA PRÉFECTURE RELATIVE AUX COMPÉTENCES RESPECTIVES DE LA MUNICIPALITÉ ET DU CONSEIL COMMUNAL

M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, et Mme Joëlle Wernli, juriste à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) ont proposé une présentation qui a abordé plusieurs thèmes : la répartition des compétences, la surveillance, le droit d'initiative, le préavis municipal et les commissions du Conseil.

La présentation PowerPoint est annexée au présent procès-verbal.

### Session de questions

- 25 • Mme Armelle Saunier se pose une question très concrète : M. le Préfet a mentionné précédemment que les conclusions du préavis municipal doivent contenir cinq points et que les charges doivent y apparaître. Est-ce bien cela ?
- M. Pascal Dessauges, Préfet, lui répond que ce ne sont pas les charges qui doivent figurer, mais le mode de financement qui est prévu par la Municipalité pour pouvoir assurer le financement de l'objet.
- 30 • Mme Armelle Saunier rétorque que M. le Préfet a parlé de l'impact que cela aurait sur les comptes. Ce qui signifie les charges, amortissements et imprévus.
- M. Pascal Dessauges, Préfet, lui répond qu'il s'agit simplement de faire figurer le point 1 qui concerne l'objet du préavis ; le point 2 qui correspond au montant total des travaux pour lequel l'investissement est demandé ; le point 3 qui est le mode de financement – car, dans le financement, il y a peut-être des réserves qui étaient prévues les années précédentes, des subventions qui peuvent être allouées par le Canton, par la Confédération, etc., et il ressort de ces différentes réserves ou aides, un montant final qui va être emprunté dans un établissement bancaire ; le point 4 qui est la durée de l'amortissement – Mme Wernli ayant précisé que, avec MCH2, ce ne sera même plus nécessaire de la faire figurer, mais, pour le moment, c'est encore le cas ; et, finalement, le point 5 c'est, en fonction du montant d'investissement qui est prévu, ce que cela va induire comme charge annuelle dans les comptes de la commune.
- 40

- Mme Armelle Saunier souligne que sa question était justement celle-ci. Quand il y a une demande de financement, cela peut être emprunté soit par un crédit, soit par du cash, selon la situation qui se présente.
- 5 • M. Pascal Dessauges, Préfet, lui répond que cela dépend de la Municipalité : peut-être que cela sera un financement courant qui sera utilisé, mais cela dépend du montant qui est demandé.
- Mme Armelle Saunier demande s'il est possible que cela soit ouvert, que cela ne soit pas forcément décidé d'avance.
- 10 • M. Pascal Dessauges, Préfet, lui répond que la charge pour la commune est décidée d'avance. En fonction de ce qui est demandé, le Conseil doit pouvoir se faire une idée de la charge que cela va induire annuellement en fonction de la durée d'amortissement. Ce ne sera pas au centime près, mais le but est vraiment d'avoir une idée, lorsqu'on vote sur un préavis, de l'ordre de grandeur de la charge annuelle. Il n'y a pas besoin de faire de la paperasserie, mais il faut que les membres du Conseil sachent s'il s'agit de CHF 100.-, 1'000.-, 10'000.-, etc. M. le Préfet ne sait pas s'il a pu répondre précisément à Mme la Conseillère.
- 15 • « En partie », lui répond Mme Armelle Saunier.
- M. Michel Equey s'interroge sur le nombre de membres qui composent une commission. Est-il prévu ou est-ce de la compétence de la Présidente, voire du Bureau du Conseil.
- Mme Joëlle Wernli lui répond qu'il s'agit d'une décision qui doit se faire via un règlement. Il y a beaucoup de règlements qui mettent au minimum trois membres. C'est également en fonction des
- 20 gens qui se proposent ou de leur disponibilité.
- M. Pascal Dessauges, Préfet, ajoute que, dans l'idéal, il faut que ce soit un nombre impair. Ce qui est important, c'est que, lorsque la commission va rendre sa décision, il faut que ce soit à la majorité de ses membres. Sinon la décision ne vaut rien du tout. C'est cela qui est déterminant.
- M. Guillaume de Buren constate que Mme Wernli est passée très rapidement sur le Canton-Communes. Peut-on avoir davantage de détails ?
- 25 • Mme Joëlle Wernli précise qu'il s'agit d'un périodique destiné aux communes vaudoises paraissant tous les trois ou quatre mois, avec des articles de tous les services de l'Etat.
- M. Guillaume de Buren demande s'il est possible de s'y abonner.
- Mme Joëlle Wernli l'informe que, généralement, le Greffe municipal le reçoit et est en charge de le
- 30 diffuser. Mais on peut aussi le consulter en ligne.
- M. Pascal Dessauges, Préfet, revient sur le vote du Conseil et les possibilités de vote de la Présidente. Mme Wernli a dit que, lorsqu'il y a un vote à main levée, la Présidente a l'interdiction de voter, mais qu'elle participe au vote quand il s'agit d'un vote à bulletin secret. Mais s'il y a égalité lors d'un vote à main levée, c'est à la Présidente de trancher. On est d'accord ?
- 35 • Mme Joëlle Wernli, lui répond que oui, sauf au scrutin secret.
- M. Pascal Dessauges, Préfet, précise que si le vote est égal au scrutin secret, le projet est refusé. D'autre part, il informe l'assemblée que le PowerPoint présenté ce soir sera envoyé au Greffe et au Bureau du Conseil d'ici la fin de la semaine, charge au Bureau de diffuser ce document auprès des
- 40 Conseiller-ère-s. Comme l'a dit Mme Wernli, il y a toujours la possibilité de vous adresser soit à la Préfecture, soit à la DGAIC pour obtenir des renseignements complémentaires. M. le Préfet adresse ses remerciements à Mme Wernli pour la présentation qui a été effectuée, souhaite une bonne suite de soirée et de bonnes délibérations aux membres du Conseil communal et remercie l'assemblée pour son accueil. *[Applaudissements]*
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, adresse à son tour ses sincères remerciements aux deux
- 45 intervenants pour cette présentation très utile ainsi que pour le temps consacré au Conseil communal de Vufflens-la-Ville. Elle précise que les schémas concernant les droits de proposition des Conseiller-ère-s (motion, postulat, interpellation, etc.) qui ont été présentés se trouvent déjà sur l'Intranet du Conseil. Le PowerPoint y sera également déposé prochainement.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est accepté à la large majorité par 35 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

### 5 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce que les membres du Conseil présents à la séance « extra-muros » du 26 juin dernier ont reçu la somme de CHF 11.20 sur leur compte bancaire. Il s'agit du remboursement du billet de train.

10 Par ailleurs, la Présidente annonce les dates des séances du Conseil communal de **2025** : les mercredis 19 mars, 18 juin, 8 octobre et 10 décembre (20h, Grande salle).

### 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

#### M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

#### Police des constructions

15 La convention ainsi que le dossier de mise à l'enquête publique concernant la démolition des édicules, suite du préavis n° 4/2021 intitulé « Démolition des édicules construits à cheval sur la limite de la parcelle communale 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée 1150 » présenté et accepté par le Conseil communal le 9 juin 2021 ont été signés par l'ensemble des parties.

20 L'enquête publique a débuté le 31 août et se terminera le 29 septembre et nous espérons pouvoir obtenir le permis de démolir à la fin de l'enquête. Les travaux s'effectueront en deux étapes : la première sera la démolition de l'ancien carnotzet et le réaménagement de la place et la deuxième consistera en la démolition du garage. Cette étape sera effectuée ultérieurement.

#### Don / soutiens financiers

C'est avec fierté et plaisir que la Municipalité a décidé de soutenir financièrement trois jeunes athlètes, domiciliés à Vufflens-la-Ville, et ceci suite à leurs demandes de soutien, il s'agit de :

- 25
- M. Keni Schedel, pratiquant du Karaté au niveau international
  - M. Nolan Busconi, pratiquant du tir à l'arc au niveau international
  - M. Arno Martin, pratiquant du BMX à haut niveau.

Ils ont chacun reçu la somme de CHF 500.-- et nous espérons que ce modeste geste les aidera dans leurs frais à venir.

30 Nous leur souhaitons plein succès dans leur passion respective et nous les félicitons pour leurs magnifiques résultats.

#### Election complémentaire à la Municipalité

35 Les citoyens et citoyennes seront appelé-e-s aux urnes le dimanche 24 novembre 2024 pour repourvoir le siège qui sera laissé vacant par Mme la Conseillère municipale, Chantal Di Lallo. Un tout-ménage, distribué cette semaine, vous indiquera les dates importantes ainsi que les échéances.

Les candidats seront invités à déposer leur dossier au Greffe municipal entre le 23 septembre et le 14 octobre à midi.

Nous remercions par avance les futur-e-s candidats et candidates de l'intérêt que vous porterez pour le poste laissé vacant et pour venir intégrer la Municipalité.

### **Préavis à venir**

5 Lors de la séance du 18 décembre, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants, connus à ce jour :

- Budget communal 2025
- Modification de l'éclairage public.

### **M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

#### **Domaine de l'eau**

10 En raison d'un engagement prioritaire de l'entreprise de génie civil, les travaux de remplacement de la conduite d'eau de l'Arzillier ont dû être repoussés d'un mois. Ils commenceront lundi prochain. En fonction de la durée des travaux du chemin de l'Arzillier, le remplacement de la conduite de la route de Bovon sera réalisé dès fin octobre ou au début du printemps prochain.

#### **Sécurité aux abords de l'école**

15 Lors de la rentrée scolaire, soucieuse de la sécurité des enfants, la Municipalité a remis une lettre à tous les parents d'élèves. Par ailleurs le flyer « Les bonnes attitudes sur le chemin de l'école », toujours disponible à la Maison de Commune, a été distribué aux nouveaux 1P.

Il leur est rappelé le danger que représentent les véhicules privés pour les écoliers ainsi que les inconvénients qui en résultent pour les chauffeurs des bus scolaires.

20 Il leur a aussi été précisé que le début de la route du Moulinet n'est pas une place de dépôt, car les enfants qui traversent pour rejoindre le trottoir sont en grand danger au vu des véhicules, en provenance de Bovon, qui s'engagent sur cette route.

Pour éviter tout risque à cet endroit, la Municipalité a par ailleurs adressé une demande de légalisation d'une interdiction de s'arrêter sur cette portion de route, laquelle a été avalisée. Les contrevenants seront

25 verbalisés dès la pose des signaux adéquats.

La Municipalité a recommandé d'accompagner ou de venir chercher les enfants à pied et suggéré l'organisation de pédibus, l'exercice physique étant bon pour la santé. Pour ceux, parent ou grand-parent, qui exceptionnellement ne peuvent faire autrement qu'accompagner un enfant au moyen d'un véhicule motorisé, la Municipalité suggère la dépose aux abords de la Grande salle. Dès cet endroit, l'accès piétonnier

30 jusqu'à l'école ne nécessite que quelques minutes et la traversée est sécurisée par un patrouilleur. Nous avons rappelé que le stationnement sur le trottoir est interdit, tout comme celui en dehors des cases marquées sur la route de Bovon, ainsi que sur les places visiteurs des bordiers de l'école.

Certes, cette problématique n'existe pas qu'à Vufflens-la-Ville, mais la Municipalité met ainsi tout en œuvre pour améliorer la sécurité et espère la compréhension des personnes concernées afin d'éviter de devoir

35 commander trop rapidement de nouveaux carnets de contraventions.

Nous remercions notre agent de sécurité pour son engagement accru lors de la rentrée scolaire. Il a fait un excellent travail initial de sensibilisation avant de passer à la vitesse supérieure en verbalisant si nécessaire.

### **Patrouilleur**

5 Depuis la rentrée scolaire, un nouveau patrouilleur assure la sécurité au passage à piétons devant le collège aux quatre périodes de rentrée et sortie des enfants. Nous souhaitons la bienvenue à M. Stéphane Kuenzi ainsi qu'un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

### **Zones d'Utilité Publique**

Le second atelier de la démarche participative sur le thème « Quelles utilisations du sol pour les terrains avec un potentiel de développement pour la commune ? », animé par le bureau ABA Partenaires, a eu lieu le 28 août dernier avec une quarantaine de participants, répartis en cinq groupes de travail.

10 ABA Partenaires a, dans un premier temps, fait une restitution des résultats du premier atelier qui avait eu lieu le 5 juin dernier. Puis tout le monde s'est rendu sur site, en Bovon et en Marteley, où différentes variantes ont été présentées. Au retour en salle, les cinq groupes de travail ont pu échanger afin de présenter, à l'issue de ces discussions, la variante choisie pour chaque secteur avec les points positifs et négatifs de chacune.

15 Un rapport détaillé de cette démarche participative sera présenté par ABA Partenaires au Conseil communal le 18 décembre prochain, puis l'entier du rapport sera mis en ligne en début d'année prochaine afin que toute la population puisse le consulter.

### **Ecole**

20 La Direction scolaire a pu constater ces derniers mois que de nombreux parents restaient à une très grande proximité des bâtiments scolaires durant les heures de classe, perturbant ainsi le bon déroulement des cours en attirant l'attention des enfants. Aussi, le conseil de direction souhaite pouvoir délimiter l'espace dédié aux parents et celui des enfants par des marquages au sol dans tous les préaux de l'établissement. Ces travaux seront faits dans les plus brefs délais.

25 Des sessions de devoirs surveillés ont débuté à Vufflens-la-Ville depuis la rentrée les lundi et jeudi de 15h45 à 17h à la buvette de la salle de sport. Afin de garantir une bonne concentration aux enfants faisant leurs devoirs, il est demandé aux utilisateurs de la salle de bien respecter les horaires qui leur sont attribués ainsi que le calme en entrant dans la salle. Par ailleurs, les personnes non membres d'une société locale inscrite au planning de la salle de sports ne sont pas autorisées à rester sur les lieux.

### **Manifestations**

30 La Fête nationale, qui s'est déroulée le 31 juillet à la Grande salle de Vufflens-la-Ville, a battu tous les records de participation cette année. En effet nous n'étions pas loin de 300 personnes réunies pour déguster les délicieux mets préparés par le badminton club de Vufflens-la-Ville. Un grand merci à toute l'équipe, et ils étaient nombreux, pour l'organisation et l'intendance qui n'était pas évidente en raison des conditions météorologiques. Jusqu'au dernier moment, ils étaient prêts à servir le repas en extérieur, mais, malheureusement, la pluie s'est invitée et ils ont dû se résoudre à faire la soirée en intérieur. Cela n'a  
35 aucunement entaché la bonne humeur et ce fut une belle soirée agrémentée par les morceaux de musique joués par l'Harmonie du Pontet et le discours de notre Pasteur M. Laurent Bader. Un grand merci à tous de la part de la Municipalité.

40 Ce fut également un grand succès pour le Marché artisanal qui s'est tenu le 31 août avec près de 90 artisans qui ont pris place sur la Grand Rue et la rue de la Poste pour nous proposer diverses marchandises et mets sous un soleil radieux.

Merci au GSL pour son super travail d'organisation et sa rigueur qui ont permis que la journée se déroule sans encombre.

Et, pour clôturer cette belle journée, la Gym Féminine avait organisé, à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, un after-marché où la fête a pu continuer autour d'une fondue et d'une disco en plein air. Les participants étaient là aussi au rendez-vous, merci à tous pour votre présence.

### **Jubilés**

5 Le 1<sup>er</sup> juillet, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Jeanne Hämmerli pour lui présenter tous ses vœux pour son 90<sup>e</sup> anniversaire. Elle était accompagnée de son époux, de son fils et de sa belle-fille avec qui nous avons passé un très agréable moment d'échanges.

10 Le 8 juillet, une délégation municipale s'est rendue au domicile de M. et Mme Stadler afin de fêter leurs noces d'or et de leur apporter un petit présent. Le 2 septembre, c'était au tour de M. et Mme Meyer chez qui nous nous sommes rendus à l'occasion de leurs noces d'or également. Tous nos vœux à ces deux merveilleux couples et un grand merci pour ces moments d'échanges très agréables.

### **MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Pour commencer, j'aimerais revenir sur deux points restés en suspens lors du Conseil communal du mois de juin.

15 M. Jaugey regrettait que le tableau récapitulatif du patrimoine avec les évolutions des investissements ne figure pas dans le rapport de gestion et s'interrogeait sur la possibilité de le recevoir à posteriori. La Municipalité a pris la décision de le réintégrer dans les comptes de l'exercice 2024.

20 D'autre part, M. Berthoud désirait savoir s'il existait un éventuel règlement concernant un montant plafond pour les fonds affectés. Nous avons contacté l'UCV qui nous a confirmé qu'il n'était pas opportun d'avoir des montants plafonds pour ces fonds.

Le seul élément qui doit être suivi est le degré d'autofinancement de moyen terme du domaine et le rapport entre le financement par une taxe variable et le financement par les taxes forfaitaires.

### **Epicerie du village**

25 A la fin du mois de juin, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. et Mme Branco pour discuter, entre autres, d'une demande exprimée par certains habitants du village lors de la première démarche participative concernant la ZUP. Ces derniers souhaiteraient une épicerie mieux achalandée dans le village. Pour mieux comprendre les attentes et les besoins réels de la population, nous avons proposé de réaliser un sondage auprès des habitants. Ce sondage permettra de recueillir des informations précises sur les préférences de chacun. Une fois les résultats analysés, nous organiserons une nouvelle rencontre avec M et Mme Branco  
30 pour explorer les différentes options possibles et envisager des solutions qui répondent aux attentes des habitants tout en étant viables pour toutes les parties. Notre objectif étant de trouver une solution équilibrée qui bénéficie à l'ensemble de la communauté. Merci de participer au sondage qui se trouve dans le BIOV et en ligne.

### **Remerciements**

35 Finalement, j'aimerais terminer par vous remercier du fond du cœur pour la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces trois années d'activité en tant que Municipale. Ce fut un réel privilège de contribuer, au côté de mes collègues et de chacun d'entre vous, au développement et à l'épanouissement de notre commune.

40 Ensemble, nous avons réalisé des projets et relevé des défis. Il y a encore beaucoup de belles choses à réaliser ou à développer et je souhaite beaucoup de succès et de plaisir à vous tous dans l'exercice de vos fonctions.

Même si mon mandat s'achève, je reste avant tout une habitante de notre village et me réjouis à l'avance de suivre les projets que vous allez mener à bien.

Je pars avec un petit pincement au cœur mais aussi avec une grande reconnaissance de l'expérience vécue.

Un grand MERCI à tous !

#### **M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

##### **Bâtiments**

- 5 Les travaux de peinture, de menuiserie et de modification de l'éclairage sont terminés à la Maison de Commune, ceci à la satisfaction des utilisatrices.

Dans les collèges, nous avons profité des vacances scolaires d'été pour modifier le système de fermeture en installant celui fonctionnant avec des badges. Deux salles de classe sont pourvues de nouvelles portes et la peinture des WC des professeurs a été rafraîchie.

- 10 Une nouvelle table extérieure a été acquise et installée dans l'enceinte de la structure d'accueil Pic et Croc, ceci pour le bonheur des enfants et de l'équipe éducative.

Les travaux de réfection de la couverture, de pose d'une isolation supplémentaire et de panneaux solaires photovoltaïques ont été effectués pendant l'été à la salle de sport suite à l'acceptation du préavis municipal n° 4-2024.

- 15 **Routes**

Le canton nous a donné son feu vert pour le démarrage des travaux de réfection des chemins AF. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Le tronçon de la route de la Musire, de la salle de sport et jusqu'à la route cantonale (Mex), est en cours de réfection pour la pose d'un nouveau tapis.

- 20 Sur Grand-Vigne et sur la rue de la Poste, certains regards qui bougent vont être changés.

## **6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2024 : « MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ARASPE »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### **Rapport de la commission**

- 25 Le rapport de la commission, composée de M. Guillaume de Buren, Président, et de MM. Dominique Blanc et Gilbert Cavedon, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 29 août 2024.

Il est lu par M. Guillaume de Buren, Président.

### **Discussion**

- 30
- M. Vu Tran a bien compris que, pour Vufflens-la-Ville, il y aura un-e Municipal-e- et un-e Conseiller-ère au sein du Conseil intercommunal, mais est-ce qu'on n'aura qu'une voix par commune ?
  - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que non, car chaque représentant aura droit à une voix. La représentativité est d'une voix par 500 habitants.
  - La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.

35

## Adoption du préavis

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 7/2024 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
  - Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- 5      • Considérant que cet objet a été reçu dans les délais prescrits et a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

- 10      1. D'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec une entrée en vigueur dès validation par le Conseil d'Etat.

Le préavis n° 7/2024 est accepté à l'unanimité.

## 7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2024 : « ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025 »

### Préavis municipal

15      Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

La Présidente rappelle que la bonne version est celle datée du 31 juillet 2024. Elle adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard, secrétaire, d'avoir repéré et signalé les coquilles contenues dans le texte à la Municipalité.

20      Elle cède alors la parole à Mme Chantal Di Lallo, Municipale des finances, qui donne lecture d'un préambule à l'arrêté d'imposition.

### Préambule à l'arrêté d'imposition 2025

Par Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale

*Ce préambule a pour objectif de justifier l'arrêté d'imposition 2025 suite à notre rencontre avec la Commission des finances, le 13 août dernier.*

25      *La situation financière de notre commune est actuellement solide, avec des entrées fiscales stables au cours de ces dernières années. Les recettes fiscales se sont maintenues à un niveau constant, ce qui nous permet de prévoir une continuité en 2025.*

30      *Nous avons pleinement conscience que les rentrées fiscales des personnes physiques seront temporairement impactées en 2024, en raison de recours dont nous avons déjà parlé lors de la clôture des comptes au mois de juin dernier. Cependant, cette situation est exceptionnelle et n'aura pas d'effet direct sur les finances de 2025.*

*D'autre part, le résultat budgété pour 2024 présente un déficit prévu, principalement attribuable aux investissements dans la réfection des chemins AF, financés en partie par des subventions. Ce déficit est une conséquence directe de choix stratégiques visant à améliorer l'infrastructure communale. Ils ne compromettent pas l'équilibre budgétaire à long terme.*

35      *Sur la base de ces précisions, nous estimons que 2025 sera comparable à 2023 en termes de rentrées fiscales et de situation financière générale. La Municipalité recommande donc de maintenir les taux d'imposition actuels pour l'année à venir.*

## Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret, Joseph Vanderweckene et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l’Intranet du Conseil le 29 août 2024.

5 Il est lu par Mme Armelle Saunier, Présidente.

La parole n’étant pas demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède directement au vote.

## Adoption du préavis

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- 10
- Vu le préavis municipal n° 8/2024 du 8 juillet 2024 ;
  - Oui le rapport de la Commission des finances chargée d’étudier cet objet ;
  - Considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour ;

## DÉCIDE

- 15
2. De fixer à 65 % de l’impôt cantonal de base pour l’année 2025, le taux de l’arrêté d’imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l’impôt à la source, l’impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales et de fixer à 2 % de l’impôt cantonal de base pour l’année 2025, l’impôt spécial affecté à des dépenses liées à la transition énergétique et de consacrer cet impôt à l’alimentation d’un fonds durabilité-énergie-climat ;
- 20
3. De maintenir inchangés, pour l’année 2025, les autres impôts entrant dans l’arrêté d’imposition ;
4. De maintenir à 5 % l’an le taux d’intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l’autorité communale ;
5. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d’impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l’impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-
- 25
- ci.

Le préavis n° 8/2024 est accepté à la large majorité par 37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

## 8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2024 : « RÉALISATION D’UNE NOUVELLE CONDUITE D’EAU POTABLE RELIANT LE RÉSEAU DE L’EIEVMV AU RÉSEAU DE LA COMMUNE DE VILLARS-STE-CROIX »

30

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### Rapport de la commission

35 Le rapport de la commission, composée de M. Alain Vienet, Président, et de MM. Pierre Baumann et Eric Scharmey, a été transmis via l’Intranet du Conseil le 31 août 2024.

Il est lu par M. Alain Vienet, Président.

La Présidente cède alors la parole à Mme Chantal Di Lallo, Municipale des finances, qui donne lecture d’un préambule aux préavis n° 9 et 10/2024.

## Préambule aux préavis n° 9/2024 et n° 10/2024

Par Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale

5 Dans le préavis 11/2021, fixant le plafond d'endettement et le plafond pour risques de cautionnement et autres garanties pour la législature 2021-2026, la Municipalité indiquait qu'elle n'envisageait pas, en l'état, d'autre cautionnement pour la législature en cours. Avec le recul et sachant les événements susceptibles de se produire sur une période de cinq ans, nous relevons l'inadéquation de cette phrase.

10 Les deux projets de l'EIEVMV ont un caractère d'urgence en matière de sécurité d'approvisionnement en eau pour Villars-Ste-Croix et de qualité alimentaire de l'eau distribuée aux trois communes. La Municipalité estime qu'il est important de les réaliser bien que la somme globale de Fr 400'000.- environ ne soit pas mentionnée expressément dans les diverses quotes-parts de cautionnement. Après nous être renseignés auprès de notre fiduciaire Fiprom, il s'avère que seul le montant total de Fr 8'000'000.- est déterminant. La répartition des montants par association/entente n'a qu'un caractère informatif.

Au 31.12.2023, la quote-part communale de la totalité des dettes des associations et entente intercommunales atteignait Fr 2'453'644.-.

15 A l'issue des travaux de construction de l'extension du Cheminet par l'ASIVenoge, fin prévue pour l'été 2026, la quote-part de cautionnement de Vufflens-la-Ville se montera à Fr 3'759'000.-. De ce fait l'ensemble des quotes-parts de cautionnement de notre commune se montera à Fr 6'212'644.-.

Il sera donc inférieur au montant du plafond de cautionnement fixé à Fr 8'000'000.-, lequel nous a été accordé par le Conseil à la suite du préavis n° 11/2021.

20 Notre plafond de cautionnement permet aisément, par conséquent, la prise en compte de notre quote-part, arrondie à Fr 400'000.-, relative aux préavis 9 et 10 /2024 présentés.

## Rapport de la Commission des finances – COFIN

25 Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret, Joseph Vanderweckene et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 29 août 2024

Il est lu par Mme Armelle Saunier, Présidente.

## Discussion

- 30 Mme Armelle Saunier revient sur le point qu'elle a anticipé lors de la discussion sur la présentation de la Préfecture : par rapport aux cinq points mentionnés, ne serait-il pas opportun de faire une modification des conclusions en indiquant un montant ? Ou, s'agissant des comptes de l'EIEVMV, cela se ferait au niveau de l'Entente ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, ne pense pas qu'il soit nécessaire de modifier quoi que ce soit dans les conclusions, du fait qu'il s'agit uniquement d'un cautionnement.
- 35 • M. Joseph Vanderweckene constate que cette conduite appartiendra à l'Entente, sauf une partie de conduite qui, elle, appartiendra à Villars-Ste-Croix. Est-ce bien ça ? Et c'est la raison pour laquelle l'Entente va souscrire à son nom et Vufflens-la-Ville ne faire que se porter caution. Il n'y aura donc pas d'impact dans nos comptes. S'agit-il d'une caution solidaire ou pas ? Sommes-nous caution à concurrence uniquement de CHF 200'000.- ou sur l'entier de la somme ? C'est-à-dire que chaque commune peut être caution de toute la somme. Ce qui veut dire que, si l'Entente n'arrivait pas à payer ces frais, la banque pourrait se retourner contre une commune, quitte à ce que cette commune-là demande ensuite la part des autres. Est-ce que c'est ça ?
- 40 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que c'est parfaitement ça. Nous sommes solidaires, mais nous n'allons pas devoir cautionner pour CHF 620'000.-, mais uniquement sur le montant de

CHF 220'000.-, c'est-à-dire 35,51%. C'est calculé sur la consommation de l'eau de l'année précédente pour la commune de Vufflens-la-Ville. La seule conséquence, c'est que le prix de l'eau sera malheureusement augmenté de...

- « 10 centimes », enchaîne M. Joseph Vanderweckene.
- 5 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui confirme qu'il s'agit de 10 centimes. On a calculé avec un intérêt à 2%. Aujourd'hui, on peut emprunter à des taux plus bas, donc la conséquence sera plus basse. Il s'agit de 10 centimes pour ce projet et 8 centimes pour le second préavis lié à l'EIEVMV. Nous allons avoir des retours de l'ECA au niveau de la deuxième conduite, qui appartiendra à l'Entente intercommunale des Eaux. La même chose pour celle qui part de la station de pompage et  
10 qui monte au réservoir et qui, respectivement, alimente les villages de Mex et Vufflens. Elle appartient aussi à l'Entente.
- S'il comprend bien, M. Yves Trottet constate que cette nouvelle conduite va être construite pour fiabiliser le réseau de Villars-Ste-Croix. Il a cru comprendre que notre village est déjà fiabilisé par ce qui vient de la ville de Lausanne, il imagine que c'est par le SEL. Est-ce que c'est uniquement parce  
15 que c'est une association qu'on est solidaire ? On ne va jamais boire de l'eau qui passe par cette conduite.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que toutes les communes ont été solidaires lors de la création de l'Entente intercommunale des Eaux en 2004. Par contre, c'est quelques années plus tard  
20 que Villars-Ste-Croix a construit sa propre conduite à sa charge. Il y a une logique que Villars-Ste-Croix bénéficie maintenant d'une conduite qui assure l'approvisionnement du village, qui ne reçoit l'eau que par cette conduite. Ce qui signifie que, s'il y avait un gros pépin sur la conduite qui descend à Villars-Ste-Croix, Villars-Ste-Croix n'aurait plus d'eau. Raison pour laquelle le PDDE, qui a été accepté par l'ECA et l'OFCE, requière la création d'une deuxième conduite pour assurer l'approvisionnement de Villars-Ste-Croix.
- 25 • Concernant la redondance que nous avons avec la commune de Lausanne, M. Yves Trottet se demande quelle part de l'eau elle représente par rapport à ce que nous puisons.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe qu'elle est heureusement tombée à zéro, puisque nous avons maintenant créé une chambre en haut de l'Arzillier. Celle-ci étant directement sur notre  
30 réseau, nous n'avons plus besoin de tirer les six litres minute comme nous devions le faire précédemment pour assurer la salubrité de l'eau qui vient de Lausanne. La totalité de Vufflens-la-Ville est alimentée par l'eau de l'Entente intercommunale des Eaux.
- M. Yves Trottet demande si cette eau vient uniquement de la source.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit de l'eau qui descend effectivement depuis le réservoir qui est aux Esserts à Mex. Villars-Ste-Croix aura de l'eau de Lausanne qui entre  
35 aussi aux Esserts et qui va directement dans la conduite qui descend actuellement à Villars-Ste-Croix ainsi qu'une deuxième conduite au moment où, il l'espère, ce cautionnement sera accepté.
- M. Raymond Lambelet souhaiterait un peu plus de clarté concernant l'amortissement, ou le paiement, de la conduite de Villars-Ste-Croix. Combien cela va-t-il coûter au prix de l'eau pour ladite commune ? Parce qu'il y a aussi la rénovation du réservoir, qui est une grosse partie, et il lui semble  
40 avoir entendu parler de 2 centimes, de 10 centimes. Comment la répartition se fait-elle ? Il ne trouverait pas tout à fait normal que Vufflens paie l'eau de Villars-Ste-Croix.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, on a prévu, pour les deux préavis, 18 centimes, respectivement 10 et 8 centimes. Mais cela va certainement faire un peu moins, car la redevance de l'ECA va revenir en retour et les taux d'intérêt seront plus bas que ce qui a été calculé. Toutefois,  
45 Villars-Ste-Croix bénéficiera dorénavant de deux approvisionnements et il est logique que ce soit l'Entente intercommunale des Eaux qui prenne cet investissement à sa charge, respectivement l'amortissement et l'intérêt de cet amortissement. Ils ont payé nos conduites à l'époque !

- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que les conduites qui avaient été créées à l'époque pour distribuer l'eau à Vufflens ont été payées par l'ensemble de l'Entente. Cela signifie que Villars-Ste-Croix avait eu sa quote-part aussi dans les conduites de Vufflens-la-Ville et de Mex. Comme l'a dit M. Gruaz, Villars-Ste-Croix a construit, à l'époque, une conduite à sa charge et on s'imaginait mal leur dire de repayer une deuxième conduite alors que ladite commune avait eu sa quote-part lorsque le réservoir avait été construit.
- Pour répondre à son collègue M. Lambelet, M. Joseph Vanderweckene explique qu'il existe deux types de canalisations : il y a les canalisations de l'Entente, dont elle est propriétaire, et les canalisations privatives, à charge des communes. Ici, ce qu'on construit, c'est un réseau qui appartient en partie à l'Entente et l'autre partie à Villars-Ste-Croix. Villars-Ste-Croix assume sa partie, car c'est privatif, et l'autre tombe dans l'Entente. Le coût de l'Entente est réparti entre toutes les communes, y compris encore Villars-Ste-Croix.
- M. Michel Equey aimerait comprendre pourquoi, à l'époque, cette conduite n'a pas été payée à Villars-Ste-Croix. Ou alors pourquoi ne pas leur rembourser maintenant les frais qu'ils ont eus à l'époque ? La redondance existe : ils ont la conduite du SEL et celle-ci.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, souligne que Villars-Ste-Croix a effectivement payé les quatre millions au départ, comme toutes les autres communes : c'était un prorata des habitants, car on n'avait pas encore pu déterminer la quantité d'eau qui allait être consommée. Maintenant, la répartition se fait par rapport à la quantité d'eau que chaque commune consomme l'année précédente. C'est important que Villars-Ste-Croix ait une deuxième conduite pour son alimentation parce que, aujourd'hui, l'eau ne descend que par la seule et unique conduite, comme décrit dans le préavis municipal et le rapport de la commission *ad hoc*. Villars-Ste-Croix a une seule conduite, si elle pète, les habitants n'ont plus d'eau ! Le PDDE exige cette deuxième conduite, tout comme le Canton, l'OFCO et l'ECA.
- M. Michel Equey a cru comprendre que la commune de Villars-Ste-Croix est alimentée par Lausanne.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que Villars-Ste-Croix est alimenté par Lausanne via la conduite existante aujourd'hui. Il y a un by-pass, mais cette eau qui vient de Lausanne par le by-pass descend à Villars-Ste-Croix par la seule conduite qui existe.
- M. Michel Equey comprend mieux maintenant et présente ses excuses.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.

## Adoption du préavis

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 9/2024 du 8 juillet 2024 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ainsi que celui de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

1. D'approuver la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la commune de Villars-Ste-Croix ;
2. D'accorder un crédit de CHF 620'000.-- à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux, respectivement CHF 220'000.-- à la Municipalité ;
3. D'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché ;

4. D'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.

Le préavis n° 9/2024 est accepté à l'unanimité.

## 9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2024 : « RÉFECTION DE LA CHAPE DES DEUX CUVES DU RÉSERVOIR DE L'EIEVMV »

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Ludovic Jaugey, Président, et de MM. Géraud de Laval et David Goy, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 27 août 2024.

Il est lu par M. Ludovic Jaugey, Président

### Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret, Joseph Vanderweckene et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 29 août 2024

Il est lu par Mme Armelle Saunier, Présidente.

### Discussion

- M. Joseph Vanderweckene souhaite savoir si la commission *ad hoc* a rencontré le bureau Chevalier.
- M. Ludovic Jaugey lui répond que non.
- M. Joseph Vanderweckene estime qu'il y a des éléments qui existaient et qu'on ne devrait pas avoir besoin, en principe, d'honoraires pour une étude préliminaire sur quelque chose qui existait déjà. Les honoraires du bureau Chevalier lui semblent donc un peu surfaits. Des microfissures sont apparues, c'est un fait. Mais a-t-on besoin de refaire une étude préliminaire avant de dire quels travaux doivent être entrepris ? Cela lui semble un peu surfait, mais c'est un sentiment. Il y a des ingénieurs dans la salle qui pourraient peut-être lui répondre...
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, admet que l'étude a été très compliquée, car cela n'a pas été facile de savoir ce qu'il fallait entreprendre afin de trouver la bonne solution. Cela nécessitait automatiquement des sondages. De plus, le bureau Chevalier a été soutenu par un autre bureau constitué de spécialistes du domaine pour déterminer exactement ce qu'il importait de faire, car c'est un cas assez particulier d'avoir cette partie de la chape qui se soit fissurée (le surbéton). Il y a une grande charge de presque 40 cm dans la cuve. Une cuve est composée de quatre chambres : dans la première, la chape fait pratiquement 40 cm, pour terminer à 3-4 cm dans la quatrième chambre afin de permettre l'écoulement de l'eau. C'est pour cette raison qu'on a une chape, sinon on aurait pu avoir de la dalle uniquement. Dans le futur, on va réfectionner cela en remontant contre les murs, si possible moins haut que ce qui est prévu dans le budget actuel. Il faudra voir exactement ce qu'il faudra faire pour les travaux de réfection dans ces deux cuves. M. Gruaz insiste sur le fait que c'était très compliqué pour les bureaux d'avoir des informations précises : ils ont donc dû recourir à des spécialistes pour déterminer précisément ce qu'il importait de faire.

- M. Joseph Vanderweckene déclare avoir confiance en la nécessité de faire des travaux. Mais il apprécierait, lorsqu'on a des montants aussi importants, qu'on s'attèle à questionner ces bureaux d'ingénieurs. Ce qui est important pour l'Entente, c'est quand même le coût.
- 5 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise qu'il y a de très nombreux rapports des différents intervenants.
- M. Joseph Vanderweckene déclare que, si cela a été fait, il n'y a aucun problème.
- M. Michel Gruaz lui confirme que cette problématique a été suivie par les trois Syndics et les trois Municipaux des trois communes qui participent au conseil d'administration de l'Entente. Il y a longtemps qu'on est sur le coup.
- 10 • M. Ludovic Jaugey complète ces propos en soulignant que, pour avoir suivi les rapports de gestion de l'Entente, ce sont des sujets qui sont présents depuis de nombreuses années. Il y a plusieurs solutions techniques qui ont été proposées pour régler ces fissures. Les discussions que la commission a eues avec la Municipalité ont montré qu'il s'agit de la raison pour laquelle l'Entente avait décidé de prendre un bureau d'ingénieurs pour apporter des solutions techniques viables.
- 15 • M. Joseph Vanderweckene estime que, malheureusement, cela ne transpire pas dans le rapport de la commission *ad hoc*.
- M. Yves Trottet revient sur la cause de la présence de ces fissures. Il a lu, dans le préavis municipal, qu'elles étaient certainement dues au fait que, à l'époque, le degré d'assèchement du béton a été insuffisant. Est-ce que, aujourd'hui, nous prenons toutes les mesures pour que ce genre de souci ne se reproduise pas ? Il pense en effet que, trop souvent, on met trop de pression sur le timing et qu'il est important de laisser aux personnes le temps de travailler. Peut-être que si, à l'époque, les entreprises avaient eu le temps nécessaire pour travailler, on n'aurait peut-être pas rencontré ces difficultés aujourd'hui. Est-ce que, dans le cadre de ces travaux de rénovation, on ne va pas mettre de pression excessive sur les entreprises, au risque que, d'ici quelques années, on retrouve ce genre de souci ?
- 20 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui confirme qu'on ne va certainement pas leur mettre la pression. Cela va durer environ six semaines en commençant par une cuve. Pourquoi faire les travaux maintenant et pourquoi sont-ils relativement urgents ? Parce que, en été, on ne peut pas vivre avec une seule cuve. On doit faire les travaux pendant une période où la consommation d'eau est relativement réduite. L'objectif est de faire les travaux cette année pour la première cuve et au début de l'année prochaine pour la deuxième. Nous allons faire confiance au bureau d'ingénieurs ainsi qu'à l'entreprise qui est la plus spécialisée dans ce domaine. On a pris aussi contact avec Eau Service qui travaille également avec cette entreprise. On a évidemment demandé des devis et il s'est heureusement avéré que cette entreprise avait les meilleures conditions. On espère bien que le travail qui sera effectué sera de bien meilleure qualité que ce qui a été fait en 2003.
- 25 • M. Yves Trottet souligne que la présence de la direction du bureau d'ingénieurs doit être quotidienne pendant la durée de travaux. L'entreprise doit sentir qu'elle est contrôlée. Au risque que les coûts augmentent légèrement, mais cela lui semble justifié.
- 30 • La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.
- 35
- 40

## **Adoption du préavis**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 10/2024 du 8 juillet 2024 ;
- 45 • Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ainsi que celui de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DÉCIDE

1. D'accepter la réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV ;
2. D'accorder un crédit de CHF 500'000.-- à l'EIEVMV pour la réalisation de ces travaux, respectivement CHF 177'550.-- à la Municipalité ;
3. D'autoriser l'EIEVMV à conclure le financement nécessaire aux meilleures conditions du marché ;
4. D'imputer les charges d'amortissement et d'intérêts dans les comptes de fonctionnement de l'EIEVMV.

Le préavis n° 10/2024 est accepté à l'unanimité.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, adresse ses remerciements aux membres du Conseil pour leur confiance. Il ajoute que, concernant les 18 centimes évoqués aujourd'hui, on sera certainement à un montant un peu plus bas. Mais cela ne veut pas dire que le prix de l'eau à Vufflens-la-Ville va augmenter, comme l'a relevé la commission, car nous avons encore une marge assez intéressante. Evidemment, s'il devait y avoir de nombreuses fuites l'année prochaine, la situation serait peut-être différente. Mais, en principe, ce ne sont pas les 18 centimes qui vont nous contraindre à obligatoirement augmenter le prix le prix de l'eau qui, à Vufflens-la-Ville, est déjà assez élevé.

M. Joseph Vanderweckene plaisante en disant que c'est peut-être pour cette raison qu'il n'y a plus d'eau à disposition sur les tables, compte tenu de l'augmentation du coût de ce liquide ! « Il fallait prendre votre gourde ! », lui répond la Présidente !

## 10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Martine Nicollerat déclare avoir peut-être mal lu le tout-ménage pour l'élection complémentaire à la Municipalité reçu en début de semaine, mais, si elle a trouvé la date d'un éventuel second tour, la date du premier tour ne semblait pas y figurer. Si elle a bien compris, il s'agit du 24 novembre 2024. Si cette information manque effectivement, il faudrait peut-être refaire un tout-ménage ou, en tout cas, avertir la population.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, n'a malheureusement pas ce document sous la main. Peut-être est-il déposé sur le site Internet communal ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, remercie Mme Nicollerat pour cette remarque. Cela sera contrôlé au lendemain de la séance. Le document n'est pas encore sur le site Internet, mais cela sera fait. Si cette information est bien manquante, la Municipalité s'en excuse et la fera rectifier.
- Concernant le préavis relatif à la conduite d'eau potable, M. Pierre Baumann relève que ce point était compliqué et qu'il y a eu beaucoup de questions techniques et financières. Il s'agit quand même d'un montant de CHF 660'000.-. Il se dit très reconnaissant envers la Municipalité pour sa collaboration, notamment M. Michel Gruaz qu'il remercie pour son échange et pour avoir proposé de rencontrer le bureau Chevalier. Celle-ci a en effet reçu les membres de la commission *ad hoc* pour étudier certaines questions de manière plus approfondie afin d'avoir entièrement confiance envers le préavis municipal. Toutefois, dans une situation pareille, avec un montant de près d'un million, il aurait été souhaitable et utile que les trois communes se rencontrent et qu'une séance d'information avec des représentants des communes soit organisée – y compris pendant les vacances d'été. Il n'y a que trois communes, ce n'est donc pas aussi lourd que cela. En outre, il y aussi un conseil d'administration qui aurait pu participer davantage. Le Conseiller souligne qu'il s'agit d'une proposition.
- M. Cédric Boss a une question pour M. le Syndic : au début de la séance, celui-ci a parlé de la démolition d'un édifice, ce qui, personnellement, ne lui pose aucun problème. M. le Syndic a parlé

d'une date ultérieure, alors qu'une convention a été signée avec les propriétaires. Y a-t-il une raison pour laquelle il n'a pas été donné de date butoir ?

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il n'y a pas de raison du tout. On aurait pu donner la date ultérieure : il s'agit de 2029 s'il ne se trompe pas. Le garage pourra être démonté en 2029. C'est un dossier qui a été soumis au Conseil communal en 2021 et le préavis y relatif a été accepté pour faire les travaux. Suite à la mise à l'enquête, il y a eu un recours, il y a eu tout un programme là-dedans. La Municipalité est revenue en discussion pour essayer de trouver une solution, car le carnotzet devenait vétuste et dangereux. La discussion a été de libérer le garage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2029. L'urgence était le carnotzet pour pouvoir le démonter et réaménager cette place pour les promeneurs. Mais il n'y avait pas de raison de donner une date ultérieure ou pas.
- M. Cédric Boss précise que sa question était d'ordre pratique.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il n'y a pas de problème. On va de toute façon vous le rappeler prochainement.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et cède la parole à M. Olivier Duperrut, Syndic, qui souhaite dire quelques mots à Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale démissionnaire.

### **Discours de M. Olivier Duperrut, Syndic**

*Madame la Municipale,*

*Chère collègue,*

20 *Chère Chantal,*

*A l'occasion de ton dernier Conseil communal, nous tenons à te dire un grand merci pour ton engagement, ton dynamisme et ton travail remarquable durant les trois années que tu as passées à nos côtés.*

25 *Arrivée à la Municipalité sans expérience politique, tu as su relever les défis avec brio. Ton expérience professionnelle et tes qualités personnelles t'ont permis de trouver rapidement tes marques dans tes nouvelles fonctions.*

*Je me fais le porte-parole de nos collègues municipaux pour exprimer combien nous avons été heureux de t'avoir à nos côtés. Tu as toujours été présente lorsque nous avons besoin de toi, même durant les périodes de travail les plus intenses.*

30 *Par tes idées, tes analyses et tes qualités propres, tu as contribué au bon fonctionnement de notre équipe et au succès des projets que nous avons menés pour la Commune et ses citoyens. Ton investissement ne s'est pas limité à cela. Tu t'es également engagée dans les instances intercommunales, en tant que membre dans des comités directeurs et au sein des conseils intercommunaux. Tu as su jongler entre ton rôle de municipale et tes responsabilités professionnelles avec une grande efficacité.*

35 *Par ces quelques paroles, nous souhaitons te remercier chaleureusement et te souhaiter une excellente continuation dans ton parcours professionnel. Nous sommes convaincus que tu relèveras avec succès les nouveaux défis et responsabilités qui t'ont été proposés et qui t'attendent dans le cadre de ton emploi.*

*Chère Chantal, nous te souhaitons également nos meilleurs vœux pour ta vie privée et familiale, qui te tient tant à cœur.*

[Applaudissements de l'assemblée]

40 Avant de clore la séance, Mme Stéphanie Reda, adresse ses remerciements à M. Pascal Dessauges, Préfet, et à Mme Joëlle Wernli pour leur présentation, aux membres de la Municipalité pour leur collaboration ainsi qu'aux Conseiller-ère-s pour leur investissement. La Présidente tient, ce soir, à remercier tout

particulièrement Mme Chantal Di Lallo qui a assisté à sa dernière séance de Conseil en tant que Municipale. Au nom du Conseil communal, du Bureau et en son nom propre, elle la remercie sincèrement pour l'investissement et le temps passé à œuvrer pour le bien de Vufflens-la-Ville. Bonne suite à vous !

[Applaudissements de l'assemblée]

## 5 CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 18 décembre 2024, à 19h à la Grande salle.**

La séance est levée à 21h30.

## 10 POINTS EN SUSPENS

**Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal**

| Forme de l'initiative | Titre | N° du Conseil / source | Réponse attendue de | Echéance |
|-----------------------|-------|------------------------|---------------------|----------|
| R.A.S                 |       |                        |                     |          |

## CANTON-COMMUNES

### 15 Périodique pour les communes vaudoises

Le périodique "Canton-Communes" est destiné aux autorités et aux administrations communales. Il est publié environ quatre fois par an (mars, juin, septembre, décembre) et regroupe toutes les informations importantes pour assurer un dialogue permanent avec les communes : [Nos numéros - Actualités - Canton Communes \(vd.ch\)](#)

20 Pour faire partie de la liste de distribution et recevoir les informations directement, il est possible d'écrire à [communication.dgaic@vd.ch](mailto:communication.dgaic@vd.ch) en mentionnant « **Inscription Canton-Communes** ».